



HOSPICES CIVILS DE LYON

Etablissement support du GHT Val Rhône Centre

Direction des Achats

45 rue Villon

CS 48283

69373 LYON CEDEX 08

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

RESTRUCTURATION DU PAVILLON A ET DE SON ANNEXE

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE

MODERNISATION DE L'HOPITAL EDOUARD HERRIOT

N°OPERATION : 210363

LOTS 4 ET 10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS

Mercredi 30 juillet 2025 a 12 heures 30

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.</u>	4
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION.	4
1.2	DUREE DU MARCHÉ – DELAI D’EXECUTION	4
1.3	PROCEDURE DE PASSATION.	4
1.4	FORME DU MARCHÉ	4
1.5	PRESTATIONS SIMILAIRES	4
1.6	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS	4
1.7	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.	5
1.8	VARIANTES.	5
1.8.1	EXIGENCES MINIMALES QUE LES VARIANTES DOIVENT RESPECTER	5
1.8.2	MODALITES DE PRESENTATION DES VARIANTES	5
1.9	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.	5
1.10	SOLUTIONS ALTERNATIVES	5
<u>2</u>	<u>VISITES</u>	6
<u>3</u>	<u>CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION :</u>	6
3.1	CLAUSE SOCIALE	6
<u>4</u>	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION</u>	6
4.1	FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS	6
4.2	CAPACITES ECONOMIQUE, TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES	6
<u>5</u>	<u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.</u>	7
<u>6</u>	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	7
6.1	MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
6.2	MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
6.3	COMMUNICATION DEMATERIALISEE	8
6.4	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES.	8
6.5	MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	8
<u>7</u>	<u>CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	8
7.1	CONTENU DE LA CANDIDATURE.	8
7.2	CONTENU DE L’OFFRE	9
7.3	TRANSMISSION ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	9
7.4	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :	10
<u>8</u>	<u>CONDITIONS D’ENVOI DES PLIS</u>	10
<u>9</u>	<u>EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.</u>	11
9.1	EXAMEN DE LA CANDIDATURE.	11

9.2	EXAMEN DES OFFRES	11
9.3	AUDITIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>10</u>	<u>NOTIFICATION - ATTRIBUTION</u>	<u>11</u>
10.1	INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES	11
10.2	DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE	11
10.3	SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE	12
<u>11</u>	<u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>12</u>

Préambule

Au sens du présent document, le code de la commande publique (CCP) s'entend comme faisant référence aux dispositions :

- De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
- Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

1 OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet le marché de travaux l'opération :

**GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
MODERNISATION DE L'HOPITAL EDOUARD HERRIOT
RESTRUCTURATION DU PAVILLON A ET DE SON ANNEXE
N° OPERATION : 210363**

Lieu(x) d'exécution : Groupement Hospitalier Centre – Hôpital Edouard Herriot 5 place D' Arsonval 69003 LYON

1.2 DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

Le délai est de 2 mois de préparation et 17 mois d'exécution des travaux à compter de la date prescrite par les ordres de service.

Date prévisionnelle de début des prestations : septembre 2025

1.3 PROCEDURE DE PASSATION.

Lots 4-10 : Procédure adaptée conclue conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique.

1.4 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché simple.

1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES

Le pouvoir adjudicateur pourra conclure avec le titulaire des marchés de prestations similaires à celles du présent marché dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

1.6 DECOMPOSITION EN LOTS

Les prestations sont réparties en 10 lots désignés ci-dessous :

N° de lot	Intitulé du lot
1	GROS ŒUVRE-DEMOLITION-CARRELAGE-AMENAGEMENTS EXT-ETANCHEITE
2	FACADES
3	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-OCCULTATION
4	METALLERIE
5	MENUISERIES INTERIEURES
6	CLOISONS-DOUBLAGE-PEINTURE-FAUX-PLAFONDS
7	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
8	CFO-CFA-SSI

N° de lot	Intitulé du lot
9	CVC-PLOMBERIE-DESENFUMAGE-GTC
10	APPAREILS ELEVATEURS
11	FLUIDES MEDICAUX (ACCORDS-CADRES HCL)
12	PNEUMATIQUE (ACCORDS-CADRES HCL)

La présente consultation ne concerne pas les lots 11 et 12 qui seront conclus par les Hospices Civils de Lyon dans le cadre d' accord cadre à bons de commande.

La présente consultation ne concerne pas les lots 1-2-3-5-6-7-8-9 qui sont conclus par les Hospices Civils de Lyon dans le cadre d'un AOO.

Chaque lot est attribué séparément.

Les offres seront appréciées lot par lot.

Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.

Les prestations sont réparties en une tranche ferme et 4 tranches optionnelles désignées ci-dessous :

	Désignation	Date limite d'affermissement
Tranche ferme	Restructuration du pavillon a et de son annexe	Sans objet
Tranche optionnelle n°1	Remplacement d'ascenseur	31/12/2026
Tranche optionnelle n°2	Remplacement des volets roulants	31/12/2026
Tranche optionnelle N°3	Etanchité enterrée	31/12/2026
Tranche optionnelle n°4	Etanchéité en toiture	31/12/2026

1.8 VARIANTES.

Les variantes à l'initiative du candidat sont autorisées.

Le candidat qui présente une ou des offres variantes doit obligatoirement remettre une offre pour la solution de base.

1.8.1 Exigences minimales que les variantes doivent respecter

L'ensemble des dispositions de l'acte d'engagement et du CCAP est intangible mais, des variantes techniques peuvent être proposées à condition de respecter les niveaux minima de performances précisés au cahier des charges et de ne pas avoir d'impact sur les autres corps d'état.

1.8.2 Modalités de présentation des variantes

Le candidat doit présenter un acte d'engagement pour l'offre de base et autant d'actes d'engagements que de variantes.

1.9 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Sans objet

1.10 SOLUTIONS ALTERNATIVES

Sans objet

2 VISITES

La visite n'a pas d'autre objet que de permettre aux candidats de connaître le lieu d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent.

Des visites sont programmées :

- Mardi 01 juillet 2025 à 14h00.
- Jeudi 03 juillet 2025 à 14h00.
- Mercredi 09 juillet 2025 à 10h00.
- Jeudi 10 juillet 2024 à 14h00.
- Jeudi 17 juillet 2024 à 14h00.

Lieu du RDV : entrée principale du pav A.

Les candidats s'inscrivent au jour souhaité via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> par le biais du dépôt d'une question.

L'attestation de visite signée par un représentant des Hospices Civils de Lyon. Elle est jointe au présent dossier de consultation et devra être impérativement remise dans l'offre du candidat.

Les candidats souhaitant poser des questions à l'issue de ces visites le font **exclusivement** via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

3 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION :

3.1 CLAUSE SOCIALE

Afin de renforcer la cohésion sociale sur son territoire, le pouvoir adjudicateur souhaite favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle. Le pouvoir adjudicateur décide de faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises afin de lier dépense publique et intérêt général.

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le cahier des clauses administratives particulières de la présente consultation.

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

4.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter, pour le marché ou chacun des lots, plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements

Le marché sera notifié au seul mandataire, qui représente l'ensemble des membres du groupement.

4.2 CAPACITES ECONOMIQUE, TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

Les candidats doivent démontrer qu'ils disposent des capacités économiques, techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché.

Les niveaux minimaux de capacités économiques, techniques et professionnelles exigés pour chacun des lots sont les suivants :

N° lot	Intitulés des lots	Qualifications requises ou références équivalentes	Effectif mini en nbre pers.	Qualifications requises pour les sous-traitants
1	GROS ŒUVRE - DEMOLITION - CARRELAGE - AMENAGTS EXT - ETANCHEITE	2113 + 3212	20	2113 + 3212
2	FAÇADES	3423	20	3423
3	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	3552	20	3552
4	METALLERIE	4412	5	4412
5	MENUISERIES INTERIEURES	4312 + 4322	20	4312 + 4322
6	CLOISONS - DOUBLAGE - PEINTURE - FAUX-PLAFONDS	4132 + 6112	20	4132 + 6112
7	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	6222	5	6222
8	CFO - CFA - SSI	NIVEAU CC	20	NIVEAU CC
9	CVC - PLOMBERIE - DESENFUMAGE - GTC	5312 + 5112	20	5312 + 5112
10	APPAREILS ELEVATEURS	sur référence	10	sur référence

Si le candidat a besoin d'autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) pour remplir les capacités professionnelles, techniques et financières définies ci-avant, il peut demander que soient également prises en compte leurs capacités. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La composition du dossier de consultation est placée en annexe 1 .

5.1 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon attirent l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux Hospices Civils de Lyon la notification de documents et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des plis.

5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

6 CONTENU ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

6.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE.

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation «DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété ;
- La fiche contact entreprise ;
- Le(s) document(s) justifiant de la capacité économique et financière :
 - Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années
 - La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait.

S'il manque le chiffre d'affaires sur la dernière année, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir les trois derniers chiffres d'affaires dont il dispose.

En cas d'incapacité à fournir un ou deux chiffres d'affaires sur les trois dernières années, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir tous les justificatifs.

En cas d'incapacité à fournir trois chiffres d'affaires, le candidat devra produire une déclaration appropriée de banques.

- Le(s) document(s) justifiant de la capacité technique et professionnelle
- Une Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Qualifications
 - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants demandés à l'article 3.2 du présent RC, le cas échéant, preuves équivalentes ou références équivalentes. Dans le cas de références équivalentes, les candidats utiliseront le cadre de références équivalentes fournis au présent dossier de consultation.
- Références :
 - Références de prestations comparables à l'objet du marché comme précisées dans le tableau à l'article 3.2 du présent RC. Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

6.2 CONTENU DE L'OFFRE

- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cadre de Memoire Technique complété par le candidat
- La fiche matériaux complétée par le candidat
- L'attestation de visite dûment signée par un représentant des Hospices Civils de Lyon
- Un RIB
- La déclaration de sous traitance sous réserve d'avoir un sous-traitant à déclarer

En cas de groupement, l'acte d'engagement devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

6.3 TRANSMISSION ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les candidats n'ont plus l'obligation de fournir les documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement :

- Soit par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique,
- Soit par qu'ils les ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

Pour simplifier et moderniser le mode de transmission et de renouvellement des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr.

Dans le cas où le candidat est abonné à cette plateforme, il est inutile de transmettre les attestations mentionnées ci-dessus. Le candidat joint à sa candidature son quitus et donne accès aux HCL à son dossier pour qu'ils puissent récupérer les documents.

Rappel :

Pendant toute l'exécution du marché, les attestations sociales et fiscales devront être transmises tous les six mois.

6.4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration effectifs	PDF
	Certificats de qualification prof.	PDF
	Références eq qualification prof.	PDF
	Références objet du marché	PDF
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Fiche contact entreprise	PDF et WORD
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	PDF et WORD
	D.P.G.F	Excel + PDF
	Mémoire technique	PDF
	fiche matériaux	PDF
	RIB	PDF
	Déclaration de sous traitance (DC4)	PDF

Chaque document remis est dans un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier courts (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

Le cas échéant, les candidats présentent une candidature et une offre distinctes pour chacun des lots qu'ils souhaitent se voir attribuer.

7 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE.

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 EXAMEN DES OFFRES

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants

- Prix : 60% au regard du montant forfaitaire de l'offre (TF + T OP1+ T OP2+ T OP3 T OP4)
- Valeur technique : 40% au regard de la qualité du mémoire technique noté sur 100 points :
 - Les moyens humains et matériels qui seront affectés au chantier 20 points
 - Méthodologie d'exécution, appréhension des risques, Gestion des nuisances et déchets de chantier 30 points
 - Conformité de l'offre – Qualité des prestations 40 points
 - Hygiène et sécurité 10 points

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 NEGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les **3** candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères susvisés.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Il est toutefois précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Elles seront menées par écrit via notre profil acheteur : Place, ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée via Place, au candidat invité à négocier.

Dans le cas où un candidat ne participe à la négociation, ou ne remet pas de nouvelle offre après négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra pour l'analyse l'offre initiale remise.

9 NOTIFICATION - ATTRIBUTION

9.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOTI1).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).
- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTR1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xlm ».

Dans le cas où un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr

Acheteur : Catherine GUEY

ANNEXE 1 - LISTE DES PIECES DU DCE

01_DOC A REMETTRE CANDIDATURE

-  210363_DC1 NomFournisseur
-  210363_DC4 NomFournisseur
-  210363_Att Legales
-  210363_cadre reference chantiers
-  210363_cadre references eq quaif
-  210363_DC2 NomFournisseur
-  210363_fiche contacts_nom

02_DOC A REMETTRE OFFRE

-  210363_ACTE ENGAGEMENT_nom
-  210363_DPGF_LOT1_nom
-  210363_DPGF_LOT2_nom
-  210363_DPGF_LOT3_nom
-  210363_DPGF_LOT4_nom
-  210363_DPGF_LOT5_nom
-  210363_DPGF_LOT6_nom
-  210363_DPGF_LOT7_nom
-  210363_DPGF_LOT8_nom
-  210363_DPGF_Lot9_nom
-  210363_DPGF_LOT10_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT8_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT9_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT1_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT2_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT3_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT4_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT5_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT6_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT7_nom
-  210363_FICHE MATERIAUX_LOT10_nom
-  210363_CadreMT_Nom

03_CCAP ET ANNEXES

-  210363_CCAP
-  210363_CCAP ANN2 DEPENSES CHANTIER
-  210363_CCAP ANN3 Facturation HCL 2025
-  210363_CCAP ANN4_LISTE PLANS

04_CCTC ET ANNEXES

-  210363_CCTC
-  210363_CCTC_ANN1_BIM
-  210363_CCTC_ANN2_CDDAO
-  210363_CCTC_ANN3_GED
-  210363_CCTC_ANN4_GUBIM2022
-  210363_CCTC_ANN5_CALCUL RADIOPROTECTION
-  210363_CCTC_ANN6_ETUDE CONTROLE ACCES
-  210363_CCTC_ANN7_DIAG_PEMD
-  210363_CCTC_ANN8_PLAN ETUDE VIDEO
-  210363_CCTC_ANN9_CHANTIER VERT
-  210363_CCTC_ANN10_NOTE DE CALCUL ECLAIREMENT NATUREL
-  210363_CCTC_ANN11_NOTE RT
-  210363_CCTC_ANN12_SIMULATION THERMIQUE
-  210363_CCTC_ANN13_SURFACE ARTIFICIALISEE
-  210363_CCTC_ANN14_TABLEAU ECOCONSTRUCTION

05_CCTP

-  210363_CCTP_LOT1
-  210363_CCTP_LOT2
-  210363_CCTP_LOT3
-  210363_CCTP_LOT4
-  210363_CCTP_LOT5
-  210363_CCTP_LOT6
-  210363_CCTP_LOT7
-  210363_CCTP_LOT8
-  210363_CCTP_LOT8_ANNEXE_1
-  210363_CCTP_LOT8_ANNEXE_2
-  210363_CCTP_LOT8_ANNEXE_3
-  210363_CCTP_LOT8_ANNEXE_4
-  210363_CCTP_LOT9.1
-  210363_CCTP_LOT9.1_NDC CVC
-  210363_CCTP_LOT9.1_NDC DES
-  210363_CCTP_Lot9.2
-  210363_CCTP_Lot9.2_NDC
-  210363_CCTP_LOT10
-  210363_CCTP_LOT11
-  210363_CCTP_LOT11_NDC
-  210363_CCTP_LOT12
-  210363_TABLEAU_DES_FINITIONS
-  210363_TABLEAU_DES_PORTES

06_PLANS

-  210363_ARCHI
-  210363_PATRIMOINE
-  210363_STRUCTURE
-  210363_TECHNIQUE

07_SSI

 210363_CSSI

 210363_PLAN_OX002

 210363_PLAN_OX003

 210363_PLAN_OX004

 210363_PLAN_OX005

08_RICT

 210363_RICT 0

09_PGC

 210363_PGC HCL Pavillon A Rev 1

10_CALENDRIER PREVISIONNEL

 210363_PLANNING

11_NOC

 210363_NOTICE ORGANISATION CHANTIER

 210363_PIC

12_ETUDE GEOTECHNIQUE

 210363_HCL Herriot Bat A G2AVP

13_EQT BIOMEDICAUX

 210363_DOSSIER TECHNIQUE 1

 210363_DOSSIER TECHNIQUE 2

14_DIAG AMIANTE PB

 210363_HEH PAV A_AMIANTE

 210363_HEH PAV A_PLOMB

15_REFERENTIELS TECHNIQUES HCL

 AIR ET EAU

 CHARTE GRAPHIQUE AUTOCAD

 COURANTS FAIBLES

 COURANTS FORTS

 FLUIDES MEDICAUX

 GTC

 HELISTATION

 PROCEDURE CLIN TRAVAUX

 CHARTE_HCL_SIGNALETIQUE_2023

16_DOC RELATIFS AU BIM

 GABARITS RTE REVIT 2019

 GUIDE USAGE BIM 2022

 HCL_EXP_PP_TCE

 Liaison BIM GMAO v4oct2021

 Referentiel de codification des documents GED